

Jun 2003



EQUIPEMENT
08 JUL. 2003
ARRIVEE MONTRISSON

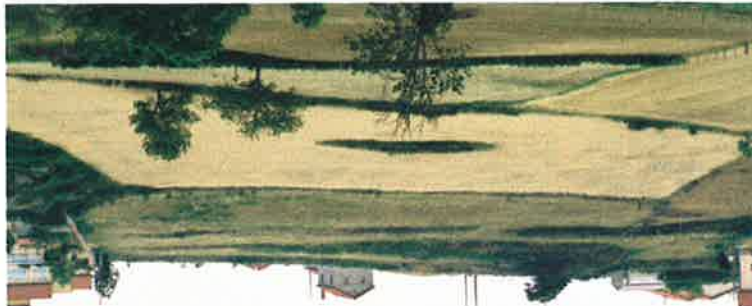
Aménagement de la « zone Aub »

PLAN D'AMENAGEMENT
D'ENSEMBLE

Commune de CHATELNEUF
Lieu dit : Chante-coq

Département de la Loire





Ce dossier est rédigé dans le but d'aménager une propriété (Parcelle cadastrée sous le numéro 1450 et divisée en deux lots A et B), située en zone Aub de la Commune de Châtehneuf.

Dans ce dossier, nous proposons l'aménagement complet de l'ensemble de la zone Aub, située au lieu dit Chante-coq, en tenant compte des parcelles cadastrées sous les numéros 1450, 1452, 1556, 1541 et 1466.

Cette zone recouvre une superficie d'environ 10 920 m².

VOIRIE :

Afin d'accéder aux terrains situés dans cette zone, il existe un chemin rural. L'accès aux parcelles 1, 2 et 3 s'effectuera par les sorties déjà prévues à cet effet (Voir Annexe 2). En ce qui concerne les sorties desservant les parcelles A et B, nous envisageons de réaliser les deux sorties, avec des entrées bateaux, qui déboucheront sur le chemin rural.

VIABILITE :

La zone Aub est bien desservie par les tous les réseaux ; en effet, la dite zone est traversée par un réseau d'assainissement, elle est bordée d'un réseau d'eau potable, d'un réseau aérien France Telecom et traversée par un réseau aérien EDF. Tous les réseaux et les branchements particuliers à créer seront à la charge de celui qui les réalise.

EAU POTABLE :

La colonne principale bordant les parcelles, les raccordements se réaliseront à la charge du particulier. Les parcelles A, B, 1, 2 et 3 se raccorderont directement à la colonne existante. Il existe un poste incendie positionné en haut et en bordure de la parcelle A.

EAUX USEES :

Toutes les parcelles (n° B, A, 1, 2 et 3), créées et existantes, destinées à la construction de maisons individuelles seront raccordées directement au réseau existant. Celui ci desservant la totalité de la zone Aub.

EAUX PLUVIALES :

Le dossier concernant la déclaration de loi sur l'eau est joint en annexe.

EDF :

L'alimentation en énergie électrique des parcelles créées sera réalisée suivant l'étude à faire en liaison avec les Services Techniques d'EDF.
La desserte devra être réalisée en souterrain à partir du réseau aérien existant.

FRANCE TELECOM :

La desserte en téléphonie sera assurée par un réseau souterrain, à partir du réseau existant situé sur le chemin rural.
Cette desserte sera réalisée conformément au projet approuvé par les Services Techniques de France Telecom et sous leur contrôle.

ECLAIRAGE :

Le réseau d'éclairage public sera réalisé par la Commune quand elle le désirera.

SERVITUDE :

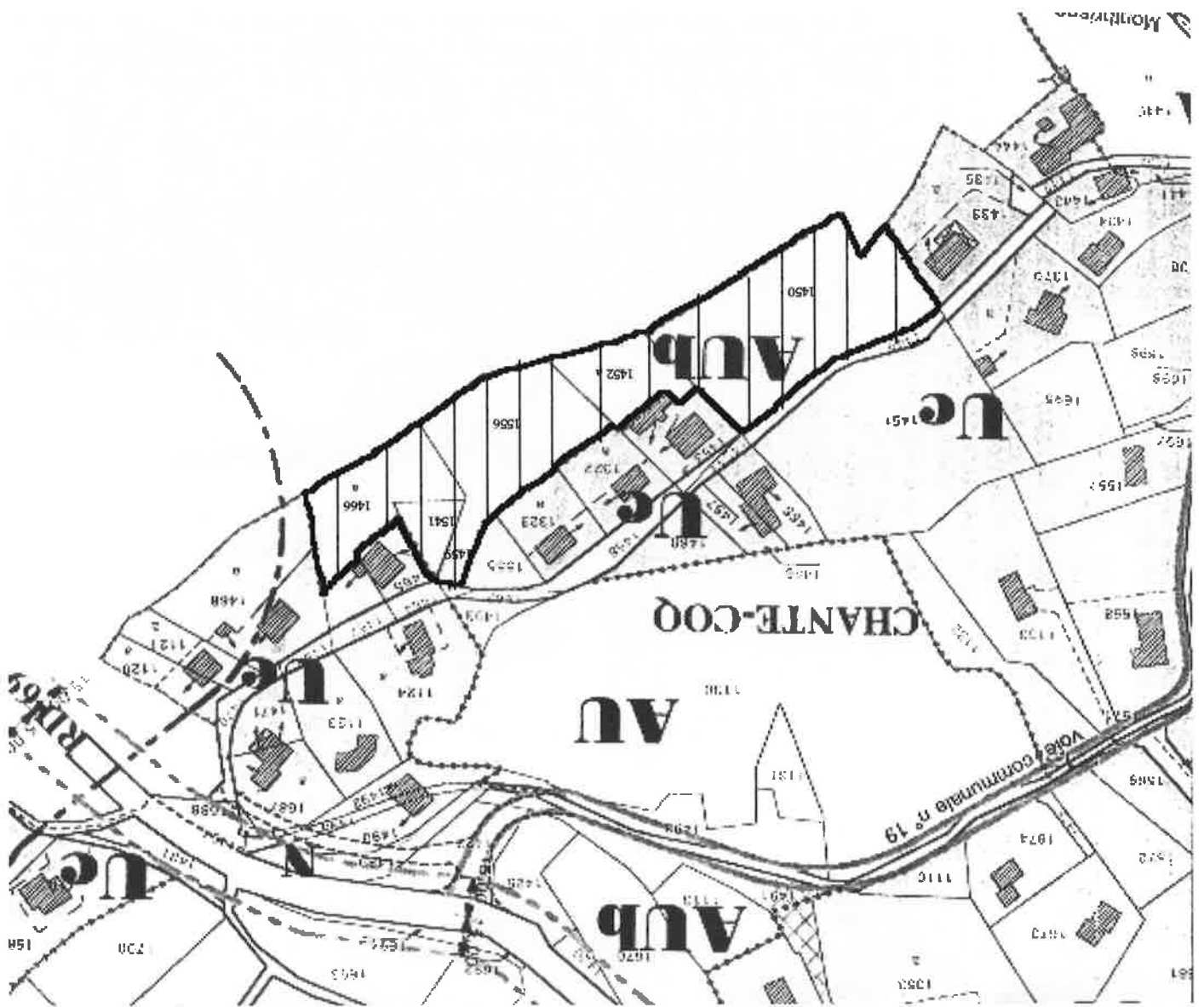
Pour la parcelle n° 1452, l'accès et les réseaux seront réalisés par servitudes de passage et de trefond sur la parcelle n° 1453.

Pour les parcelles n° 1541 et 1466, l'accès et les réseaux seront réalisés par servitudes de passage et de trefond sur la parcelle n° 1465.

ANNEXE N° 1

EXTRAIT PLU

Echelle : 1/2500



ANNEXE N° 2

PROJET DE DECOUPAGE ET DE SORTIES

Extrait Plan cadastral



Chemin rural

Délimitation zone Aub

Projet de découpage de propriété

Projet de sorties sur chemin rural

ANNEXE N° 3

PROJET RESEAU AEP

Extrait Plan cadastral



ANNEXE N° 4

PROJET RESEAU EU

Extrait Plan cadastral

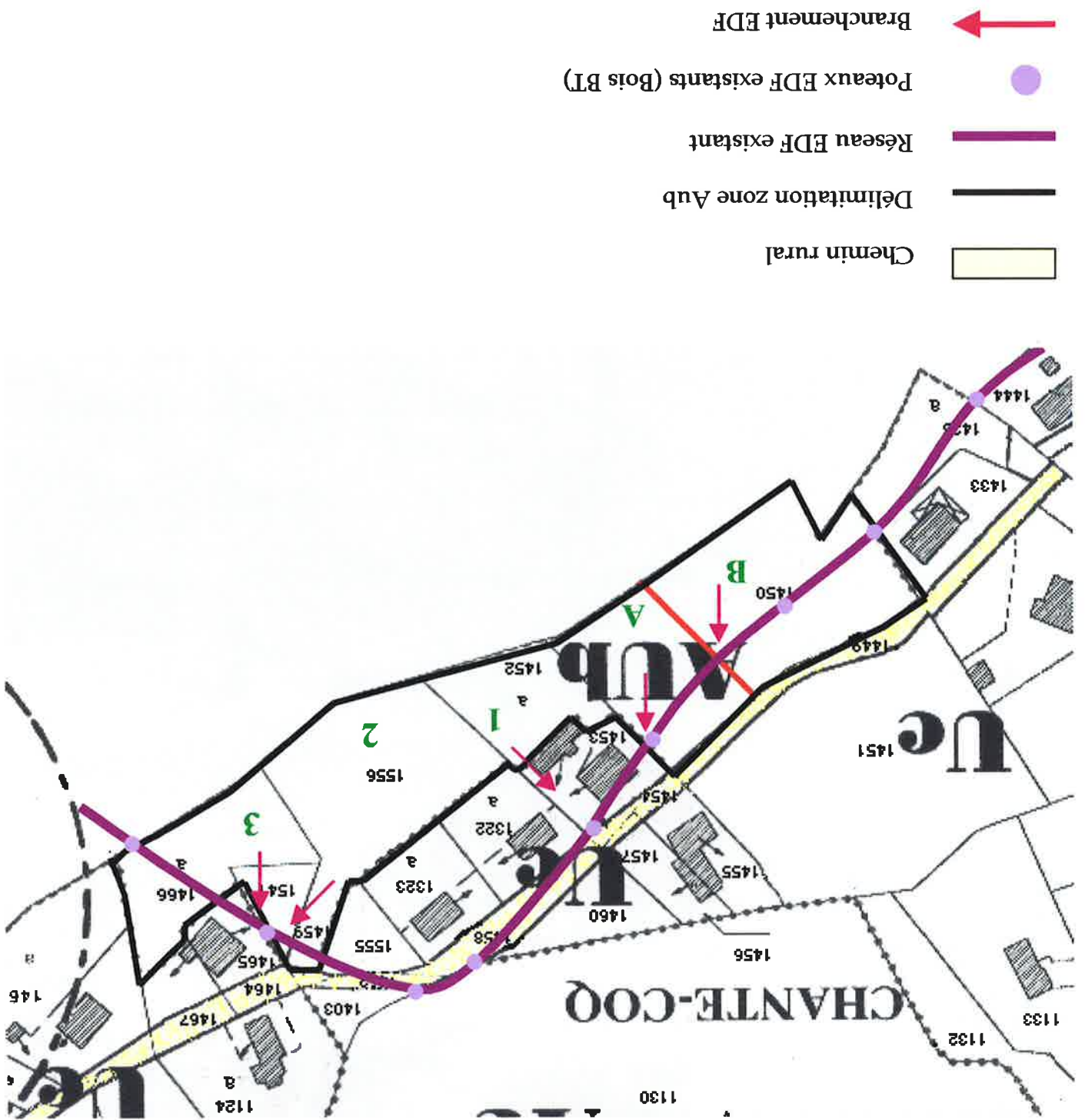


- Chemin rural
- Delimitation zone Aub
- Réseau EU existant
- Branchement EU

ANNEXE N° 5

PROJET RESEAU EDF

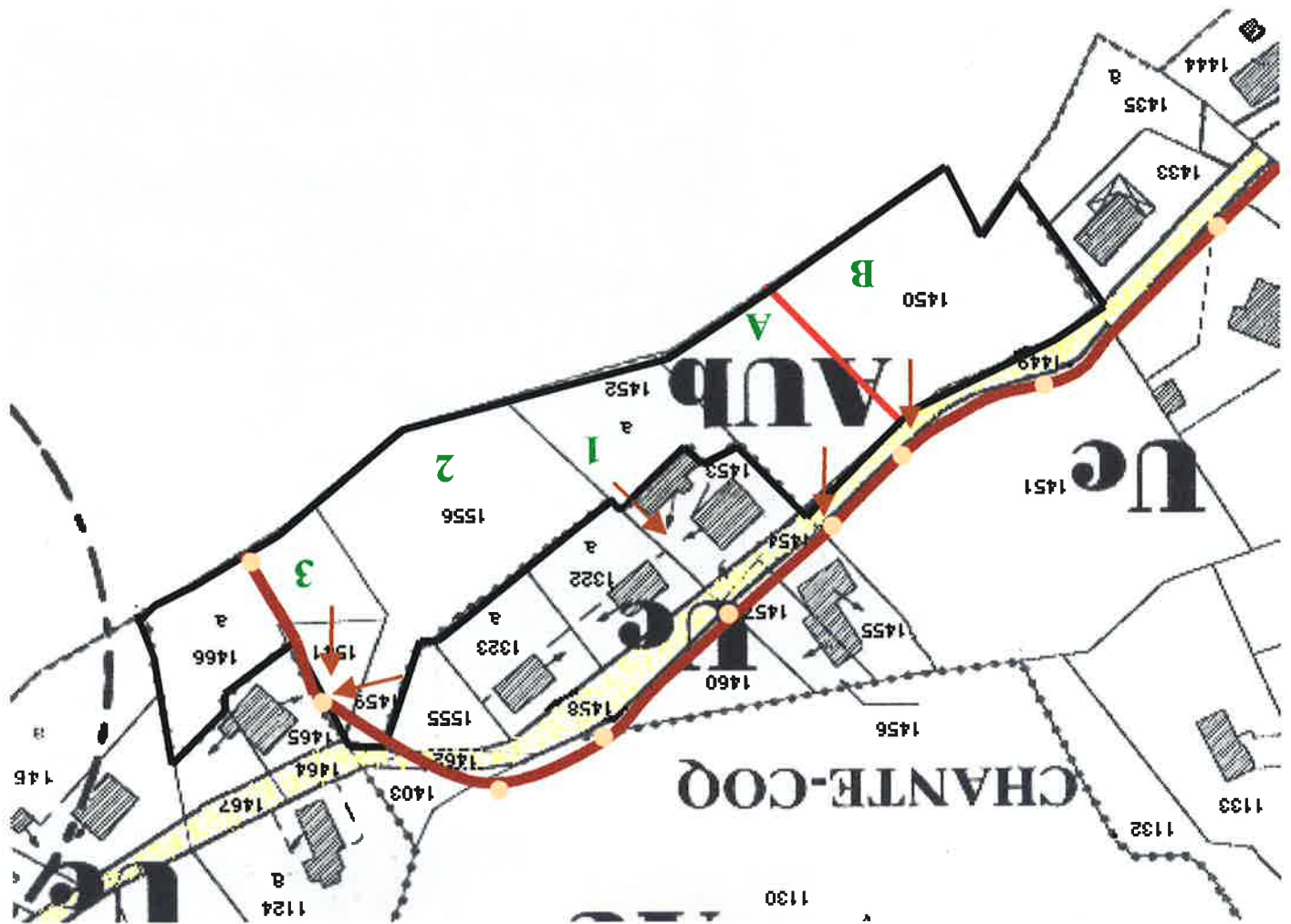
Extrait Plan cadastral



ANNEXE N° 6

PROJET RESEAU FRANCE TELECOM

Extrait Plan cadastral



- Chemin rural
- Delimitation zone Aub
- Reseau FRANCE TELECOM existant
- Poteaux FRANCE TELECOM existants
- Branchement FRANCE TELECOM